

Bonjour à toutes et à tous

Cette semaine, au sommaire de votre bulletin :

- continuons de lutter !
- engageons le débat !
- AED et AESH : en finir avec la précarité !
- mutations : une réunion en visio cet après-midi avec le S3 et quelques rappels utiles.

Le candidat Macron : Le RE-tour du Mépris (LREM).

Avant la grève du 17 mars, le président Macron a annoncé la revalorisation du point d'indice pour atténuer l'effet de l'inflation sur notre pouvoir d'achat !...Or, le soir qui a suivi la journée de grève, le candidat Macron détaille son propos face à la presse en annonçant que cette revalorisation se fera sous conditions :

- sa réélection
- une réforme en profondeur de la fonction publique

Le candidat Macron est dans la continuité de son quinquennat : le mépris affiché et assumé ! Macron a oublié qu'il est encore président et qu'il a la possibilité de dégeler rapidement notre point d'indice. L'inflation n'attendra pas l'été pour se faire sentir sur nos maigres traitements !

Il va même jusqu'à déclarer qu'il est « *difficile de dire qu'on va mieux payer tout le monde, y compris ceux qui ne sont pas prêts à s'engager et à faire plus d'efforts* » .

Le SNES-FSU a dénoncé des propos scandaleusement insultants pour les enseignant-e-s, et tous les personnels, dont le candidat président feint d'oublier qu'elles/ils sortent à peine de deux ans de pandémie, durant lesquels elles ils ont tenu, seul-e-s, la maison de l'Éducation Nationale dirigée, à l'emporte-pièce et dans une improvisation systématique, par un ministre qui n'a d'autre boussole politique que de mettre chacun-e, prof, élève, établissement, en concurrence, sacrifiant le Service public, seul vecteur d'émancipation pour tou-te-s.

Le 21 mars son équipe apportait des nuances aux propos du candidat. La revalorisation repartirait à la hausse, le choix des enseignants par les chefs d'établissement ne serait pas généralisé, les enseignements de la voie professionnelle seraient maintenus et le projet de la communication aux parents des résultats de chaque classe est lui aussi plus nuancé Après les propos inadmissibles du 17 mars, qui veut-on tromper avec cet écran de fumée ?

Nous exigeons l'ouverture immédiate des négociations sur la revalorisation, a minima à hauteur de l'inflation, avec révision en fonction de l'évolution des prix ainsi que la restitution des 7900 postes injustement supprimés depuis 2017 !

Parallèlement, les autres candidat-e-s à l'élection présidentielle font assaut de propositions : si les plus progressistes annoncent la revalorisation salariale sans contrepartie et la création de postes, les « libéraux » l'accorderaient mais conditionnellement, au mérite, accélérant la profonde remise en cause de notre statut de fonction publique, du sens de nos métiers fondés sur la qualification disciplinaire (et non sur la polyvalence des compétences) et alourdissant nos obligations réglementaires de service (ORS).

Plus que jamais, il nous faut continuer de lutter contre cette politique socialement régressive, totalement inique pour la profession et le service public de l'Éducation nationale !

Judi 24 mars, ce sont nos camarades retraité-es du SNES et de la FSU qui se mobiliseront pour obtenir la revalorisation de leurs pensions, en allant manifester à Bordeaux avec l'intersyndicale du Groupe des 9 (dans le cadre d'un mouvement national).

Mardi 5 avril, ce sera le tour des AESH, en lutte pour sortir de la précarité (voir ci-dessous).

Ne lâchons rien !!

Engageons le débat !

- Élections présidentielles : le SNES organise le Grand oral des candidat-e-s

Les débats de fond sur l'avenir des collèges et des lycées, leurs enjeux éducatifs pour le prochain quinquennat, ont peu existé dans cette campagne.

Le SNES-FSU organise un « grand oral » des représentant-e-s éducation des candidat-e-s (sauf d'extrême droite et ceux impliqués dans des affaires de violences sexistes et sexuelles) sur l'avenir de l'Éducation nationale..

Judi 24 mars, 17h-20h15, sur Twitter, Facebook, Youtube et Instagram, les représentant-e-s des candidats auront 10 minutes pour présenter leur projet éducatif. Puis ils répondront aux questions du SNES et à des questions posées en direct par les internautes. Participons-y !

A cette occasion, le SNES-FSU rendra public son manifeste pour le second degré : nos attentes et propositions pour revaloriser les personnels et reconstruire le service public d'Éducation. D'ores et déjà, vous trouverez un certain nombre de précisions sur les propositions des différents candidats concernant l'Éducation et la Fonction Publique en lisant l'appel de la FSU (ci-joint en PJ).

- Débattons lors des congrès du SNES-FSU

En janvier 2021, le SNES-FSU annulait son congrès national compte tenu de la situation sanitaire. Un congrès en distanciel s'est tenu malgré tout en mai 2021 mais les conditions de son organisation n'ont pas permis d'aborder l'ensemble des sujets initialement prévus. La direction nationale s'était alors engagée à convoquer un congrès extraordinaire en

2022 sans attendre le suivant en 2024. Ce congrès extraordinaire se tiendra à Montpellier du 9 au 13 mai dans un format habituel pour les congrès nationaux. Il est donc précédé, dans chaque académie, par un congrès académique organisé par les sections académiques. Ce sera l'occasion de réfléchir aux futurs mandats du SNES concernant la défense de nos professions, ce sera l'occasion de débattre sur les réalités de nos métiers et d'être en prise avec les attentes et les revendications de l'ensemble des personnels.

Les thèmes

Thème 1 : redonner du sens et du commun au second degré

Thème 2 : pour des personnels respectés et revalorisés

Thème 3 : pour une société juste et solidaire

Thème 4 : faire évoluer notre organisation pour un syndicalisme renforcé et moteur du progrès social

Comme nous vous en avons informé-e-s, la semaine dernière, le Congrès du SNES-FSU de l'académie de Bordeaux se tiendra à Lacanau Océan du 6 au 8 avril 2022 : la section de Lot-et-Garonne y sera représentée ainsi que les courants de pensée qui y animent les débats internes et, nous l'espérons, de nombreux S1.

AESH et AED : en finir avec la précarité !

Les députés ont adopté le 20 janvier une proposition de loi censée lutter contre la précarité des AESH et des AED.

Ce texte doit permettre aux accompagnants en situation de handicap (AESH) de signer un CDI après avoir exercé trois ans et aux assistants d'éducation (AED) après six ans.

Initialement, le texte prévoyait de recruter automatiquement les AESH en CDI et les AED en CDD ou en CDI. En outre, il instaurait une indemnité pour ces personnels exerçant en éducation prioritaire, mettait en place un coefficient de pondération du temps de travail des AESH et définissait un taux d'encadrement minimal des AED.

Autant de dispositions que la majorité parlementaire a supprimées. La situation des AED et AESH ne s'améliorera pas.

- AESH : pour un statut de fonctionnaire

Les recrutements des AESH en CDI ne garantissent pas la fin de la précarité de ces agents. Ils sont bien trop souvent employés sur des temps incomplets, alors que les besoins existent.

Beaucoup démissionnent en raison d'un salaire insuffisant (760 € mensuels en moyenne) et de conditions de travail très dégradées depuis la mise en place des pôles inclusif d'accompagnement localisés (PIAL). L'accès à la CDIsation des AESH n'est pas la réponse adaptée dans un contexte où la généralisation des PIAL engendre de nouvelles dégradations des conditions de travail, ne permet pas de prendre en compte les besoins des élèves suivis et engendre une perte de sens du métier.

Le SNES, avec la FSU, revendique la création d'un corps de catégorie B de la Fonction publique intégrant et reclassant les AESH déjà recrutés, la mise en place d'une réelle formation initiale et continue, la prime REP/REP+ et la suppression des PIAL.

Une journée d'action est prévue le mardi 5 avril avec appel à la grève de ces personnels. L'intersyndicale se réunissant mercredi prochain, nous vous tiendrons au courant des modalités d'organisation de cette mobilisation dès qu'elles seront connues.

- AED : le SNES-FSU dans l'action

Les mobilisations récentes, soutenues par le SNES-FSU, ont permis de rappeler la précarité inacceptable créée par la réforme de 2003 (fin des MI-SE). Le SNES-FSU est intervenu à de nombreuses reprises pour que les missions des personnels soient respectées, pour revendiquer l'embauche d'AED supplémentaires, un droit à la formation et une revalorisation.

Le manque d'attrait salarial, les conditions de travail dégradées, l'impossibilité de concilier études ou formations professionnelles et temps de présence plus important dans les établissements scolaires ont entraîné une crise de recrutement et une modification du profil sociologique des AED.

Le SNES-FSU revendique un vrai statut « d'étudiant-surveillant » avec un temps de travail conciliable avec des études ou une formation et une rémunération revalorisée. Les AED sont indispensables au bon fonctionnement des établissements scolaires, mais ont souvent été les grands oubliés des politiques gouvernementales.

Parmi les nombreux débats qui nous occuperont, l'actualisation des mandats du SNES-FSU pour répondre aux préoccupations de tous les collègues AED sera à l'ordre du jour du congrès du SNES-FSU à Montpellier en mai prochain.

Rappel : Mutations

- Résultats de l'inter

Nous vous invitons très fortement à formuler des recours (délais de 2 mois) pour contester et demander des explications sur le résultat de votre demande de mutation à l'adresse suivante emploi@sned.edu ou au 01 40 63 28 60 (permanences de 9 h à 17 h 30). Si vous n'obtenez pas de réponse immédiate, le SNES-FSU vous recontactera.

- Mouvements intra-académiques

Calendrier :

Saisie des vœux, ouverture de SIAM : du 15 (12h) au 31 mars 2022 (12h).

Retour des confirmations avec les pièces justificatives : mardi 5 avril 2022

Dépôt des dossiers handicap : mardi 5 avril 2022

Annulations ou demandes tardives : mercredi 18 mai 2022

Affichage des barèmes : du 6 au 22 mai 2022

Date limite de contestation des barèmes : mercredi 18 mai 2022 (minuit)

Affichage des résultats + RAD TZR : vendredi 17 juin 2022

Date limite réception demandes révision d'affectation : du 17 au 30 juin 2022

Pour vous accompagner :

- Permanences au S2 chaque mercredi de 14h30 à 17h30 au 14 rue Jean Terles à Agen.

- Vous pouvez nous contacter par mail au snes47@bordeaux.snes.edu ou par téléphone au 06.07.55.96.39

- Prochaine réunion en visioconférence organisée par le SNES Bordeaux : aujourd'hui même, mercredi 23 mars à 14h (sur inscription à s3bor@snes.edu).

- Vous pouvez contacter un commissaire paritaire en appelant la permanence téléphonique

tous les après-midi de 14h à 17h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 14h à 17h- Tél. 05.57.81.62.40

- Réserver en ligne un rendez-vous téléphonique

<https://bordeaux.snes.edu/Prendre-un-RDV-au-tel-ou-sur-place.html>

- Compléter le formulaire Fiche - Mouvement intra 2022 (disponible ici :

https://bordeaux.snes.edu/IMG/pdf/formulaire_fiche_intra_2022.pdf) et le renvoyer au SNES Bordeaux (138 rue de Pessac 33000 Bordeaux)

- Consulter le bulletin du SNES Bordeaux - Spécial intra 2022 que vous avez reçu par la poste mais que vous pouvez également consulter ici:

https://bordeaux.snes.edu/private/Bulletin229_Suppl%C3%A9ment_Intra_2022.pdf.

Si vous ne parvenez pas à télécharger le bulletin, merci d'envoyer un mail à s3bor@snes.edu (en indiquant votre n° d'adhérent)

- Consulter la liste des postes offerts au mouvement (POM 2022) :

<https://bordeaux.snes.edu/private/POM2022.pdf>

Bien cordialement

L'équipe du SNES47 : Malick Saami, Anne-Laure Tidjiti (co-secrétaires départementaux du S2), Marie-Laure Gauthier (secrétaire adjointe du S2), Julien Renom (réfèrent vie scolaire du S2) et Michel Aswad (réfèrent AESH du S2).

Connaître et faire défendre ses droits, être conseillé-e et appuyé-e efficacement dans ses démarches, bénéficier d'informations complètes et sûres, construire ensemble le système éducatif, se faire entendre en participant à un mouvement majoritaire...

Les raisons d'adhérer aux SNES-FSU sont nombreuses : <https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>